

## Délibération

---

**Réunion du comité du 4 juillet 2014**

**Délibération n°2014-26**

---

### **Indemnités de conseil du receveur des finances**

*Date de la convocation : 26 juin 2014*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 113*

*Nombre de Conseillers en exercice : 113*

*Présidente de séance : Johanna ROLLAND*

**Présents 63** : Rodolphe AMAILLAND, Martin ARNOU, Marie-Annick BENATRE, Gaëlle BENIZE, Jean-Michel BUF, Michel CAILLAUD, Céline CARDIN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, François CHENEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christophe COTTA, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Yves DAUVE, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Gérard DRENO, Dominique DUCLOS, Valérie GAUTIER, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Pascale HAMEAU, Pierre HAY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Jean-Pierre JOUTARD, André KLEIN, Claude LABARRE, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Catherine LUNGART, Lydie MAHE, , Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Alain MICHELOT, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Serge MOUNIER, Jean-Paul NICOLAS, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Louis OUISSE, Henri PIQUET, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Alain ROBERT, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, Claudine SACHOT, David SAMZUN, Jean-Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Roger VEILLAUD.

**Absents et représentés 18** : Jean-Guy ALIX donne pouvoir à Jean-François RICARD, Jean-Luc BESNIER donne pouvoir à Yvon LERAT, Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Cécile BIR donne pouvoir à Marc DENIS, Pascal BOLO donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL, Christian BRUN donne pouvoir à André KLEIN, Pascalé CHIRON donne pouvoir à Cécile CARDIN, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Gérard DRENO, Michelle GRESSUS donne pouvoir à Dominique DUCLOS, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Jean-Michel BUF, Franck HERVY donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT, Lenaïck LECLAIR donne pouvoir à Jean-Louis THAUVIN, Jean-Paul NAUD donne pouvoir à Patrick LAMIABLE, Joseph PARPAILLON donne pouvoir à Serge MOUNIER, Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Edouard DEUX, Mireille PERNOT donne pouvoir à Marie-Annick BENATRE, Marcel VERGER donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Alain VEY donne pouvoir à Rodolphe AMAILLAND.

**Absents et excusés 32** : Bertrand AFFILE, Gérard ALLARD, Laure BESLIER, Joseph BEZIER, Benoit BLINEAU, Eric BUQUEN, Jocelyn BUREAU, Mahel COPPEY, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Philippe EUZENAT, François FEDINI, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Jean-Yves HENRY, Julie LAERNOES, Jean-Claude LEMASSON, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, David MARTNEAU, Isabelle MERAND, François OUVRARD, David PELON, Pascal PRAS, Nathalie ROBIN, Jean-Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU.

## Délibération

---

**Réunion du comité du 4 juillet 2014**  
**Délibération n°2014-26**

---

### Indemnités de conseil du receveur des finances

Johanna ROLLAND, Présidente de séance

Exposé

Les indemnités de conseil que peuvent octroyer les communes, leurs groupements et leurs établissements publics sont régies par l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990. Ces textes déterminent les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Ces textes prévoient que l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat de l'assemblée délibérante concernée. L'attribution de l'indemnité de conseil doit faire l'objet d'une décision de l'organe délibérant.

Monsieur Thierry EVE a été nommé à compter du 2 septembre 2013 comptable du Comité Syndical du Pôle Métropolitain Nantes – Saint-Nazaire en remplacement de Monsieur Alain DELHOUME.

Le Conseil décide d'attribuer à compter de cette date l'indemnité de conseil à taux plein à Monsieur Thierry EVE dans la limite du barème fixé par les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990. Le montant de cette indemnité est estimée à 140,11€ brute pour l'année 2013, elle est imputée au compte 6225.

### Le comité délibère et :

1. Décide d'attribuer à Monsieur Thierry EVE l'indemnité de conseil d'un montant de 140,11€ brute.
2. Autorise Madame La Présidente et Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITÉ

Nantes, le 4 juillet 2014



**Johanna ROLLAND**  
La Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire